

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 à 20h00**

Le mardi seize décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

M. Roland ONIMUS, M. Jean-Marc PILOT (arrivée au point 3), Mme Edith ZANINETTI, M. Frédéric BRENDER, Mme Martine LUTHRINGER, M. Dominique RUEFF, M. Pierre REMY, M. Thierry SALTZMANN, Mme Linda MANA (arrivée au point 6), Mme Anne DABRY, Mme Erika HELM-KUPPEK, M. Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Mme Céline MIEHE procuration à Mme Anne DABRY
M. Daniel GODINAT procuration à M. Jean-Marc PILOT
M. Jean-Luc LINDECKER procuration à Mme Edith ZANINETTI
Mme Claire RADZUWEIT

Membre absent non excusé :

M. Guillaume SEVIN

Mme Vanessa MEYER est présente.

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 12 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2025
3. Jumelage / Marché de Noël de Gontaud – Prise en charge des frais de déplacement
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2026
5. Fixation des taxes et redevances communales
6. Création d'un emploi permanent d'agent de maintenance des salles communales
7. Création d'un emploi permanent d'assistante administrative polyvalente
8. Devis - Vidéoprotection phase 1 - Bâtiments communaux
9. Servitude ENEDIS / Commune de Bantzenheim
10. Convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants durant le transport scolaire
11. Vente du dernier terrain – Lotissement des Eglantines
12. Avenant à la convention cadre d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
13. Prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie : constitution d'un groupement de commandes
14. Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
15. Délégation de signature : information
16. Informations communiquées par les Adjoints
17. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance, il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2025

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après délibération, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 4 novembre 2025.

POINT N° 3
Jumelage / Marché de Noël de Gontaud – Prise en charge des frais de déplacement

Arrivée de M. Jean-Marc PILOT.

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, informe que dans le cadre du jumelage Bantzenheim – Gontaud-de-Nogaret, chacune des 2 communes tient tous les 2 ans un stand sur le marché de Noël de l'autre commune.

En 2024, Gontaud a participé au marché de Noël de la MJC ainsi qu'au marché de la Saint-Nicolas organisé par la mairie.

Cette année, une délégation de 5 personnes de Bantzenheim s'est rendue à Gontaud pour proposer les produits de notre région.

Traditionnellement, la commune prend en charge les frais de déplacement sur présentation des factures.

Pour l'année 2025, les frais s'élèvent à :

• 28/11/2025 : 307,39 €

• 01/12/2025 : 228,69 €

Soit un total de : 536,08 €

Il est proposé de prendre en charge ces frais, comme cela a été fait par le passé. À titre de comparaison, le montant pris en charge en 2023 s'élevait à 1 153,82 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **approuve la prise en charge des frais de déplacement d'un montant de 536,08 € ;**
- **dit que les frais seront versés à la MJC de Bantzenheim sur présentation des factures ;**
- **dit que les crédits sont disponibles.**

POINT 4
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2026

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal, selon le tableau suivant :

Budget principal		
Chapitres	Crédits votés au B.P 2025	Crédits autorisés avant vote du B.P 2026 (25% des crédits)
20 – Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	25 000,00 €
204 – Subvention d'équipement versées	70 000,00 €	17 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	3 748 550,00 €	937 137,50 €
23 – Immobilisations en cours	3 167 105,85 €	791 776,46 €
27 – Autres immobilisations financières	180 000,00 €	45 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **autorise le maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, selon le tableau de répartition figurant dans la présente délibération ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT 5
Fixation des taxes et redevances communales

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que les tarifs des taxes et des redevances communales sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le tableau ci-dessous détaille les tarifs :

VILLE DE BANTZENHEIM - TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES 2026
applicables à compter du 01/01/2026

Concessions dans le cimetière	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Columbarium 6 urnes pour 15 ans	384.00 €	384.00 €
Columbarium 6 urnes pour 30 ans	768.00 €	768.00 €
Tombe simple pour 15 ans	42.00 €	42.00 €
Tombe simple pour 30 ans	84.00 €	84.00 €
Tombe double pour 15 ans	84.00 €	84.00 €
Tombe double pour 30 ans	168.00 €	168.00 €
Caveau cinéraire 4 urnes pour 15 ans	130.00 €	130.00 €
Caveau cinéraire 4 urnes pour 30 ans	260.00 €	260.00 €
Caveau simple pour 15 ans	328.00 €	328.00 €
Caveau simple pour 30 ans	656.00 €	656.00 €
Caveau double pour 15 ans	452.00 €	452.00 €
Caveau double pour 30 ans	904.00 €	904.00 €

Droits de place aux foires et marchés	Tarifs annuels 2025	Tarifs annuels 2026
Emplacement annuel	100.00 €	100.00 €
Emplacement mensuel	60.00 €	60.00 €
Emplacement occasionnel	15.00 €	15.00 €

Divers	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Photocopie A4	0.20 €	0.20 €
Photocopie A3	0.40 €	0.40 €
Extrait de matrice cadastrale	Maintien de la gratuité	

Location salles communales	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Maison du citoyen journée	100.00 €	100.00 €
Maison du citoyen week-end	130.00 €	130.00 €
Salle des fêtes journée mai à septembre	150.00 €	150.00 €
Salle des fêtes journée octobre à avril	230.00 €	230.00 €
Salle des fêtes week-end mai à septembre	230.00 €	230.00 €
Salle des fêtes week-end octobre à avril	310.00 €	310.00 €

Vaisselle	Tarifs 2025	Tarifs 2026
<u>Maison du citoyen</u>		
Assiettes plates Ø 24	8.38 €	8.38 €
Assiettes creuses Ø 21	7.30 €	7.30 €
Assiettes dessert Ø 20	6.93 €	6.93 €
Cuillères à soupe	2.64 €	2.64 €
Cuillères à café	1.82 €	1.82 €
Fourchettes	3.21 €	3.21 €
Couteaux	4.51 €	4.51 €
Tasses à café	3.38 €	3.38 €
Sous-tasses	2.18 €	2.18 €
Verres à bière	2.00 €	2.00 €
Verres du Rhin (pied vert)	3.00 €	3.00 €
Verres à vin "Normandie"	2.85 €	2.85 €
Flûtes à champagne	3.20 €	3.20 €
<u>Salle des fêtes</u>		
Assiettes plates Ø 27	10.30 €	10.30 €
Assiettes plates Ø 24	8.38 €	8.38 €
Assiettes creuses Ø 21	7.30 €	7.30 €
Assiettes dessert Ø 20	6.93 €	6.93 €
Cuillères à soupe	2.64 €	2.64 €
Cuillères à café	1.82 €	1.82 €
Fourchettes	3.21 €	3.21 €
Couteaux	4.51 €	4.51 €
Tasses à café	2.38 €	2.38 €
Sous-tasses	2.18 €	2.18 €
Cuillères à mazagran	1.00 €	1.00 €
Paniers à pain	4.50 €	4.50 €
Saucières	4.50 €	4.50 €
Louches	4.50 €	4.50 €
Plats inox ronds	11.50 €	11.50 €
Plats inox ovales	8.00 €	8.00 €
Verres à bière	2.00 €	2.00 €
Verres à jus de fruits	2.18 €	2.18 €
Verres à vin "Normandie"	2.85 €	2.85 €
Flûtes à champagne	3.20 €	3.20 €
Couverts à poissons (fourchettes/couteaux)	1.30 €	1.30 €

Médiathèque	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Cotisation annuelle	7.00 €	7.00 €
Remboursement de boîtier CD	0.70 €	0.70 €
Billet spectacle	5.00 €	5.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le maintien des tarifs des taxes et redevances communales pour l'année 2026 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

POINT 6
Création d'un emploi permanent d'agent de maintenance et d'entretien des salles communales

Arrivée de Mme Linda MANA.

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,
Vu le budget principal de la commune,

M. Roland ONIMUS rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent de maintenance et d'entretien des salles communales afin d'assurer l'entretien courant, la maintenance technique et la polyvalence des interventions nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux.

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi permanent d'agent de maintenance et d'entretien des salles communales, relevant des grades suivants :

- adjoint technique ;
- adjoint technique principal de 2^e classe ;
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- agent de maîtrise

à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Mme Edith ZANINETTI souhaite des explications sur les différents grades concernés et la raison de cette pluralité. Elle juge que le grade d'agent de maîtrise est d'un niveau élevé et se demande pour quelle raison il faut voter cette création d'emploi alors que l'annonce est déjà parue.

M. le Maire explique que tous ces grades dépendent de la catégorie C, qui se trouve au niveau le plus bas de la fonction publique. Dans les collectivités, on privilégie le grade, en nommant des agents de maîtrise, mais avec des indemnités minimales. Il est donc préférable d'ouvrir ce poste à plusieurs grades de manière à éviter d'avoir à reprendre une délibération par la suite. La présente ouverture à plusieurs grades est purement administrative.

M. le Maire a demandé à ce que l'annonce paraisse de suite, afin d'avoir le temps d'étudier les candidatures, le poste étant ouvert au 1^{er} février 2026.

M. Thierry SALTZMANN demande qui assurait ces fonctions jusqu'à présent.

M. le Maire répond qu'il serait heureux que les agents qui assuraient ces tâches puissent réintégrer les services techniques qui nécessitent leur présence, en raison d'un effectif qui s'est restreint pour cause de démissions, congés maladie, etc...

M. Thierry SALTZMANN avance que certains remplacements ne sont donc pas assurés actuellement. Le départ de ces agents était apparemment dû à un manque d'attractivité du poste lié à un problème d'organisation. Il se demande toutefois si cela justifie la création d'un poste supplémentaire plutôt que d'augmenter l'attrait salarial du poste existant avec des primes.

M. le Maire ajoute que la demande de création de poste émane également des services techniques. Il faut savoir que les états des lieux sont devenus très compliqués à faire. La personne qui s'occupe de l'état des lieux à l'entrée devrait être la même que celle qui fait l'état des lieux à la sortie. Jusqu'à présent ce travail était calé sur les permanences. Un système avait été étudié pour que ce soit la même personne qui s'en occupe mais entre les absences et les interventions d'urgence, cette nécessité était le plus souvent vouée à l'échec.

Un état des lieux comprend la préparation des salles, de la sono, du matériel, la préparation et la livraison des boissons. Demander à un menuisier ou un électricien de chercher des bouteilles d'eau à la mairie, de les emmener en nombre suffisant s'avère compliqué. Aujourd'hui, c'est l'agent de

communication qui s'est chargée, avec M. Jean-Marc Pilot, de cette tâche, les services techniques ayant eu d'autres priorités.

M. Thierry SALTZMANN pense que ce poste requiert donc une personne d'une grande polyvalence, sous-entendant bon nombre de qualifications et une rémunération adéquate.

M. le Maire accorde que c'est aussi la raison pour laquelle la création du poste s'ouvre également à un agent de maîtrise.

Il faut savoir que ce poste comprend également le ménage du Pôle médical et qu'à ce jour c'est un jardinier qui l'assume alors qu'il souhaite ardemment réintégrer les services techniques.

M. Thierry SALTZMANN s'enquiert des endroits où doit être fait le ménage.

M. le Maire précise qu'outre le Pôle médical, il est fait dans la salle sportive, l'école maternelle (4 heures) et toutes les salles communales, mais le ménage de la mairie est assuré par une autre personne.

Mme Edith ZANINETTI fait savoir qu'en ce qui concerne le Pôle médical, il vaudrait mieux prendre une entreprise compétente pour ce lieu particulier et dont le personnel ne serait pas rattaché aux services techniques.

M. le Maire spécifie qu'effectivement cette personne dépendrait de Mme Vanessa MEYER dans un premier temps, pour être rattachée par la suite aux services techniques.

Mme Edith ZANINETTI émet que si cette personne dispose du statut d'agent de maîtrise et que d'autres agents en disposent également, il faudra faire face à un problème récurrent.

M. Thierry SALTZMANN exprime qu'effectivement cet agent aura des missions bien précises et que l'intégrer dans une équipe pour le faire travailler sur autre chose s'avérera compliqué selon le binôme qu'il faudra former.

M. le Maire signale qu'il n'y aura pas de binôme à créer, la personne sera totalement indépendante au point de vue planning, d'abord sous les ordres de Mme Vanessa MEYER puis par la suite sous ceux de M. Fabrice WINTZER. L'idée portait aussi sur le recrutement d'une personne dont le travail ne consisterait pas uniquement à faire le ménage, mais avec des responsabilités supplémentaires et une autonomie, afin de rendre ce poste plus attractif. Ces cinq dernières années ont tout de même été ponctuées par six départs. Le poste en question ne sera pas forcément attribué à un fonctionnaire et il est tout à fait envisageable de partir sur un CDD. Le débat sur cette création de poste se pose de manière récurrente selon l'émergence des problématiques rencontrées : comptage des assiettes, contrôle de la cuisine, vérification sur la propreté générale, et très souvent les retours faits, suite aux diverses manifestations ayant eu lieu, portent sur les manquements liés à certains nettoyages (restes divers dans la cuisine, tâches d'huile, marques graisseuses), ainsi que les vérifications, pour lesquelles le temps manque, liées aux tables et aux chaises.

M. Bernard RAILLARD remarque que cette personne devra donc organiser son planning en fonction des manifestations annuelles.

M. Thierry SALTZMANN suppose que le temps de travail de ce poste sera un temps plein.

M. le Maire pense qu'au vu de l'élaboration de la fiche de poste, certaines tâches devront être retirées étant donné que le temps consacré au ménage est déjà de 17 heures par semaine.

Mme Edith ZANINETTI se demande comment, vu la charge de travail, une seule personne va pouvoir s'acquitter de cette tâche.

M. le Maire répond qu'en cas de surcharge de travail, de l'aide sera apportée à cette personne.

Mme Martine LUTHRINGER précise que lors d'une préparation de la salle, il faut avoir l'œil ouvert à tout, car en dehors des tables et des chaises, il y a lieu d'assurer la présence des accessoires liés à l'hygiène dans les toilettes. Or, un responsable aura pour réflexe de faire un tour d'observation pour déceler tout manquement. Selon le planning, le responsable saura gérer les événements à venir pour

solliciter de l'aide par ailleurs.

M. Frédéric BRENDER déplore avoir appris cette embauche il y a huit jours. Il précise être encore adjoint durant trois mois et pense qu'il y a eu un problème de communication. Il fait part de son incompréhension face à la création de ce poste, vu qu'il y a des postes vacants. Effectivement, l'annonce est déjà parue. Il y a quelque temps a eu lieu un audit où il a été stipulé, qu'au lieu de mettre la charrue avant les bœufs, il fallait se concerter. Mais il constate que finalement rien n'a changé et le déplore fortement.

M. le Maire propose de faire un essai. La demande est partie mais peut-être annulée. Il est donc proposé de voter pour un recrutement contractuel d'une personne à l'essai.

M. Thierry SALTZMANN intervient pour préciser que dans ce cas il faut en préciser le grade puisqu'il ne sera pas possible de passer de l'un à l'autre.

M. le Maire explique que si l'embauche concerne un contractuel, il est possible de le nommer sur le grade d'adjoint technique. Le grade sera adapté au candidat à ce poste, en fonction de ses compétences, de ses prétentions et dépendra des éléments d'appréciation qui auront été recueillis sur sa présentation.

M. Thierry SALTZMANN dit qu'entre contractuel et non contractuel se pose une grande différence. Un contractuel négocie son salaire mais ne bouge plus. Par contre, quelqu'un qui est embauché définitivement suit la grille indiciaire. Sur quelle position sera-t-il placé : contractuel ou titulaire ?

M. le Maire annonce que cet agent pourra être titulaire ou contractuel. Aujourd'hui, si vous avez des titulaires et des contractuels qui postulent, il faut savoir que les titulaires sont toujours prioritaires. Toutefois, si vous prouvez que le titulaire qui postule n'a pas les compétences requises, vous pouvez choisir un contractuel. S'il s'agit d'un titulaire, il s'agira automatiquement d'une mutation et la grille indiciaire qu'il avait dans la collectivité précédente sera suivie. S'il s'agit d'un contractuel, il y aura une négociation au vu de ses compétences et de son expérience.

M. Thierry SALTZMANN n'arrive pas à se satisfaire de ces explications.

M. Jean-Marc PILOT apporte des précisions par rapport aux discussions menées. Il rappelle qu'il a été question de deux embauches sur des postes, sans préciser le grade. A un moment donné, il s'agit juste d'une position politique, sans rentrer dans les détails du poste. La position politique est soit de sous-traiter beaucoup de choses, sans embauche, ou alors de garder en interne ce qu'il y a lieu de faire, ce qui mène à l'embauche. « Comment » reste technique et il avoue, comme Mme Martine LUTHRINGER, ne pas maîtriser ce domaine de la fonction publique. Dans le privé, c'était beaucoup plus simple, on embauchait quelqu'un en publiant un poste avec une fiche de poste et un salaire à l'appui. Visiblement, ici c'est plus compliqué. Faut-il rentrer dans les détails ou accepter le principe ? Si on veut garder en interne, on est obligé d'embaucher. Dans le cas contraire, on peut sous-traiter sans problème.

M. Thierry SALTZMANN avoue que les choses n'avaient pas été présentées de cette manière. Il a été question de la nécessité de mieux suivre les salles communales au fil des événements. Mais il faut garder à l'esprit que des postes sont vacants et qu'il faudra penser à les remplacer. Personnellement, il n'a pas de visibilité sur l'occupation des postes mais embaucher pour embaucher n'est pas une solution. Il mentionne des collectivités où l'on n'embauche pas aussi facilement car la masse salariale est très encadrée. Les marges de manœuvre sont peut-être plus larges à Bantzenheim...

M. Jean-Marc PILOT dément ce dernier point et réitère ses propos en ajoutant que selon lui, il manque deux personnes. Mais il reconnaît ne pas maîtriser les subtilités de la fonction publique.

M. Frédéric BRENDER ajoute qu'il manque deux postes qui sont existants aux services techniques et qu'il lui paraît inutile de créer des postes.

Mme Martine LUTHRINGER intervient pour dire que sauf erreur, il s'agit de deux postes de jardiniers, car, aujourd'hui, ces jardiniers font le ménage. Le but serait donc que les jardiniers retournent à leur fonction première et que le ménage soit assuré par le candidat à ce nouveau poste.

M. Thierry SALTZMANN oppose qu'il a été précisé que ce ménage occupe déjà 12 heures au Pôle médical.

M. le Maire explique qu'un contact avait été pris avec une société pour le nettoyage du Pôle médical. Il semble que pour Bantzenheim, l'éloignement est un vrai problème. La plupart des personnes sensées intervenir dans ce domaine se déplacent de Mulhouse et uniquement pour 3/4 d'heure par jour. Trouver du personnel dans ces conditions relève d'un véritable défi. Actuellement, ce service est assuré avec satisfaction, mais cet agent souhaite réintégrer les services techniques. Il y a lieu de préciser que l'emploi d'agent de maintenance et d'entretien des salles n'existe pas et le Centre de Gestion a précisé qu'il faut quand même le créer, puisque ce ne sera pas un jardinier qui sera recruté. Quant au grade, oui, il existe car il y a un grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe qui est ouvert quelque part. Mais, s'il s'agit du grade d'agent de maîtrise qui pose problème, il peut être supprimé. Il y a encore lieu de préciser qu'il y a de grandes différences entre les agents de maîtrise du privé et du public.

Mme Edith ZANINETTI exprime qu'il est toujours question du Pôle médical, mais elle se souvient de grosses discussions avec M. Frédéric BRENDER à ce sujet, car il faut aussi parler de la refacturation de ces heures. Elle se pose la question sur ce qu'il est judicieux de faire, car comment expliquer que des heures de ménage vont être refacturées.

M. le Maire indique que pour l'instant il n'y a aucune refacturation.

Mme Edith ZANINETTI s'insurge quant à la discussion menée sur le grade d'agent de maîtrise qui, selon elle, aurait dû avoir lieu avant que l'annonce paraisse et pas maintenant alors que les choses sont déjà faites.

M. le Maire rétorque que rien n'est fait et que la délibération est une délibération type proposée par le Centre de Gestion.

M. Thierry SALTZMANN demande à quel moment est parue l'annonce.

M. le Maire fait savoir qu'elle est parue il y a une dizaine de jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix pour, 4 voix contre (Edith ZANINETTI avec procuration de Jean-Luc LINDECKER, Frédéric BRENDER, Bernard RAILLARD), 2 abstentions (Linda MANA, Thierry SALTZMANN) :

- **décide de créer un emploi permanent d'agent de maintenance et d'entretien des salles communales relevant des grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^e classe, d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie hiérarchique C, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2026 ;**
- **autorise le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée d'un an ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.**

POINT 7
Création d'un emploi permanent d'assistant(e) administratif(-ve) polyvalent(e)

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,
Vu le budget principal de la commune,

M. Roland ONIMUS rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il indique qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'assistant(e) administratif(-ve) polyvalent(e), chargé(e) de recueillir et de traiter les informations nécessaires au bon fonctionnement administratif de la collectivité, ainsi que d'assurer le suivi des différents dossiers administratifs.

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} février 2026, un emploi d'assistant(e) administratif(-ve) polyvalent(e), relevant des grades suivants :

- adjoint administratif ;
- adjoint administratif principal de 2^e classe ;
- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- rédacteur

à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

M. le Maire rappelle les discussions qui ont eu lieu à ce sujet en municipalité.

M. Frédéric BRENDER confirme les discussions ayant eu lieu en municipalité, mais qu'ayant été absent du débat lors de l'évocation de la création de ce poste, découverte il y a huit jours, il n'avait pu argumenter à ce sujet, le réprovoque et votera donc contre. Rien ne justifie, selon lui, la création de ce poste.

M. le Maire propose donc la création d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) polyvalent(e), dont le travail sera de suivre l'urbanisme, les marchés publics, les différents litiges, les demandes de subvention, le PCS, la RCSC, le suivi des sinistres.

Il faut savoir que les agents administratifs en poste ont à gérer une lourde charge administrative, d'autant plus qu'ils ne travaillent pas tous sur des temps pleins.

M. Frédéric BRENDER oppose que les temps partiels n'ont jamais eu pour conséquence une création de poste.

M. le Maire, présent en mairie tous les jours, constate que le public patiente en attendant qu'un agent puisse s'occuper de leur requête, les agents étant affairés à leurs diverses tâches (cimetière, état civil, etc...) qu'ils doivent interrompre pour s'occuper du guichet.

Mme Edith ZANINETTI peut comprendre qu'il manque une personne aux services administratifs, mais vu la diversité des tâches demandées au candidat de ce nouveau poste, se demande quelle fée viendra se présenter, compétente en marchés publics, à l'urbanisme et capable de s'interrompre pour satisfaire au guichet les demandes du public. Selon elle, le poste à créer devrait concerner un agent d'accueil administratif, mais sans toute la charge mentionnée dans la fiche de poste pour cette création d'emploi.

M. le Maire expose qu'un agent, qui a intégré les services de la mairie il y a trois ans, sans la moindre connaissance de la fonction publique, et dont les compétences se sont développées de manière optimale, gère actuellement la comptabilité, la paie, le cimetière, l'urbanisme, le téléphone, l'accueil, les cartes déchetterie, les problèmes des habitants. Dans ce contexte, il est peut-être possible de trouver à nouveau une personne disposant de ces mêmes qualités ou sachant les développer.

Mme Edith ZANINETTI exclut la possibilité de s'occuper des marchés publics.

M. le Maire signale que gérer la comptabilité, les inventaires, la paie, les congés, les formations, la réalisation de mandats d'investissement, de fonctionnement, la refacturation à la m2A ou la SPLEA, et l'accueil, demandent de sérieuses facultés cognitives.

Mme Edith ZANINETTI exprime que s'occuper des marchés publics est différent.

M. le Maire exprime que bien entendu il s'agit de compétences différentes, mais réitère que la gestion du personnel, les congés, la paie, les dossiers de formation, sans oublier les mandats, la refacturation, la gestion des clés, les badges et de surcroît l'accueil au guichet, exigent de très grandes compétences. Tout cela représente une charge importante.

M. Thierry SALTZMANN pense que cet agent ne gère pas toutes ces tâches simultanément à l'accueil des personnes au guichet ?

M. le Maire dit que si, et qu'il en est ainsi dans les petites collectivités, donnant l'exemple de la mairie de Chalampé.

M. Thierry SALTZMANN pense qu'alors il s'agit d'un problème d'organisation.

M. le Maire explique que la différence se situe à Ottmarsheim où il y a 34 agents pour 1 800 habitants. Mais toutes les petites collectivités ont ce même fonctionnement.

M. Thierry SALTZMANN se demande si les agents dévolus à l'accueil du public s'en occupent en même temps ou à tour de rôle ?

M. le Maire déclare que c'est à tour de rôle.

M. Thierry SALTZMANN fait part de son étonnement quant à cette polyvalence étant donné la concentration demandée par le traitement de dossiers techniques et la gymnastique mentale exigée pour passer d'un tel dossier à l'accueil du public à tous moments de la journée.

M. le Maire avoue que ce travail a toujours fonctionné de cette manière mais est en accord avec les propos de M. Saltzman. Il rajoute que sans cette polyvalence, le travail ne peut avancer.

Mme Linda MANA aimerait savoir par qui étaient assurées les tâches évoquées pour la création de ce nouveau poste. Quand plus de transparence nous éclaire sur « qui fait quoi » cela permet de mieux s'y retrouver. Les tâches listées représentent tant de choses, dans des domaines tellement variés, complexes et lourds, qu'elle s'interroge sur leur fonctionnement à ce jour.

M. le Maire explique la difficulté de répondre à cette question en raison des mouvements de personnel (congés de maladie, autres absences, etc...).

Mme Martine LUTHRINGER évoque avoir travaillé en mairie pour l'élaboration de la fête des aînés et constaté que certains jours, un agent se retrouvait seul. Elle a pu remarquer le nombre de personnes venant à l'accueil et l'agent en service qui devait quitter son travail en cours pour se rendre au guichet. A ce moment-là, les appels téléphoniques ont été pris en charge par Mme Vanessa MEYER. S'il avait été décidé que l'agent travaille uniquement sur la commission des aînés, il n'y aurait pas eu d'accueil à la mairie de Bantzenheim.

Mme Linda MANA en conclut que, depuis plusieurs années, le travail administratif est réalisé en sous-effectif et se demande pour quelle raison ce problème n'a pas été signalé ? Il aurait peut-être dû nous être présenté bien avant ? Car les agents en surcharge de travail, sans aucune répartition claire des tâches, devaient être en souffrance.

M. Frédéric BRENDER intervient pour signaler qu'historiquement le sujet avait été évoqué lors du précédent mandat, durant lequel travaillaient trois secrétaires. Passant outre les compétences, il s'agissait d'agents un peu moins à l'aise avec l'informatique et le résultat pouvait s'en ressentir. Il avait été proposé au secrétariat d'embaucher une personne supplémentaire, mais cela n'a pas été souhaité. Ensuite il y a eu ce mandat, avec l'arrivée de Mme Vanessa MEYER, et une création de poste liée à la communication, et donc une 4^e embauche avec une variable d'une certaine souplesse, sachant que la

communication ne couvre pas 35 heures. A ce jour, il y a 4 agents mais avec un travail supplémentaire, par rapport au précédent mandat, lié à la communication. On pourrait donc ramener le chiffre à 3,5.

Mme Linda MANA se dit interpellée par le fait que ni le personnel, ni le maire, ne souhaitent l'embauche d'une 4^e personne. Elle pense que le fonctionnement des services administratifs peut nécessiter une personne en plus, quand on se rend compte que les personnes travaillent en flux tendu constant, alors que les conditions de travail ne sont pas optimales pour éviter toute erreur.

M. Frédéric BRENDER précise qu'il ne s'agissait pas du refus du maire mais de la secrétaire de mairie qui ne voulait pas d'une embauche.

M. Roland ONIMUS se rappelle avoir eu des discussions avec le maire de l'époque qui avait clairement posé son veto à cette proposition.

Mme Edith ZANINETTI pense qu'on oublie qu'un certain nombre de tâches étaient exécutées par M. Fabrice WINTZER qui s'occupait des marchés, de la recherche des financements et des subventions. Ces dossiers lui sont retirés au bénéfice de l'agent qui obtiendra ce nouveau poste. Si cette personne se forme aux marchés publics et aux autres domaines d'activité publique qu'elle doit pouvoir gérer, pourquoi faudrait-il encore lui ajouter du secrétariat et le guichet, sachant que les marchés publics requièrent, en connaissance de cause, d'une certaine compétence. Elle refuse de croire que le secrétariat puisse gérer tout cela. Elle reviendra sur un autre point car, selon elle, il y a une régression au niveau du service public. Elle en parlera lors du point sur les déclarations préalables. Les changements qui s'opèrent actuellement ne vont pas forcément dans le bon sens pour les habitants de Bantzenheim.

Mme Linda MANA a noté que M. Fabrice WINTZER assumait les tâches citées par Mme Edith ZANINETTI et souhaite savoir si elles faisaient partie de sa fiche de poste.

M. le Maire fait savoir que oui, mais la fiche de poste subira des changements.

Mme Erika HELM-KUPPEK demande si les secrétaires de la mairie sont polyvalentes ou si chacune d'entre elles a une charge bien précise.

M. le Maire précise qu'elles sont polyvalentes, sauf Mme Anaïs ATTILI qui est la spécialiste chargée de la communication, mais en cas d'absence, Mme Virginie GRANDPIERRE saura mettre à jour le panneau et diffuser des annonces Facebook.

Mme Linda MANA demande si le besoin de ce personnel complémentaire a fait l'objet d'une discussion à un moment donné ?

M. le Maire exprime aussi cette nécessité par rapport aux dossiers des sinistres. Force a été de constater que des dossiers sont ouverts, mais qu'il n'y a plus de suivi permettant de voir que le dossier a été réglé par un remboursement. Il y a donc lieu de reprendre ces dossiers, de réaliser un tableau de suivi, classer les affaires soldées et relancer les autres.

M. Thierry SALTZMANN demande en quoi consistent ces dossiers de sinistres.

M. le Maire fait savoir qu'il peut s'agir d'incidents sur du mobilier urbain (bac à fleurs renversé, panneau de signalisation abîmé, etc...).

M. Thierry SALTZMANN s'étonne que tout soit géré en mairie sans aucune assistance extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour, 4 voix contre (Edith ZANINETTI avec procuration de Jean-Luc LINDECKER, Frédéric BRENDER, Bernard RAILLARD) :

- **décide de créer un emploi permanent d'assistant(e) administratif(-ve) polyvalent(e) relevant du grade d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^e classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou rédacteur, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} février 2026 ;**

- **autorise le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée d'un an ;**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.**

POINT 8
Vidéoprotection phase 1 - Bâtiments communaux

Mme Martine LUTHRINGER, Adjointe au Maire, rappelle les éléments suivants relatifs au projet de vidéoprotection :

- **Juin 2024** : la Gendarmerie a présenté au Conseil municipal un diagnostic de sûreté relatif à la vidéoprotection.
- **Mars 2025** : le Conseil municipal a validé le lancement d'une étude de faisabilité via l'UGAP, pour un montant de 10 215,58 € TTC.
- **Septembre 2025** : le Conseil municipal a mandaté la société SNEF pour établir un devis concernant les phases 1 et 2 du projet de vidéoprotection.

Résultats de l'étude de faisabilité

L'étude, structurée en deux phases, a permis d'identifier les besoins suivants :

Phase 1 : Équipement de vidéoprotection des bâtiments communaux

Phase 2 : Équipement de vidéoprotection sur les voiries

La société SNEF a proposé un chiffrage pour la Phase 1 d'un montant de 101 092,90 €.

La prestation concerne le système de vidéoprotection de la ville de Bantzenheim.

La Phase 1 porte sur :

- Le démantèlement des équipements existants et la mise en place des nouvelles baies.
- L'installation et le raccordement des équipements comme suit :
Pose de caméras à la mairie, salle des fêtes / local pompier, complexe sportif / aires de jeux, école primaire, école maternelle, Maison du citoyen et agence postale
- Raccordement sur câblage cuivre Cat. 6A
- Connexion au réseau optique Rosace
- Raccordement sur switch PoE (7x) géré en baie vidéo dans les bâtiments adjacents
- Mise en place à la mairie d'un serveur répertoire et d'un serveur enregistreur
- L'installation d'un poste d'exploitation vidéo complet

Le mémoire, l'étude et le devis ont été joints à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Mme Anne DABRY avec procuration de Mme Céline MIEHE) :

- valide le devis de la société SNEF pour un montant de 101 092,90 € TTC ;
- autorise M. le Maire à signer le devis correspondant et à engager les démarches nécessaires à la suite du projet.

POINT 9
Servitude ENEDIS / Commune de Bantzenheim

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que la société ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine, rue de Strasbourg, sur les parcelles situées à BANTZENHEIM, section 6, n° 375/029 et 376/029.

Conformément à la convention sous seing privé signée le 17 mars 2025, le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la convention de servitude à intervenir entre la Commune et ENEDIS ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles ainsi que tout document y afférent.**

POINT 10
**Convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants
durant le transport scolaire**

M. Jean-Marc PILOT, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel, pour le transport scolaire du RPI, afin d'encadrer les enfants transportés pour l'année scolaire 2025/2026.

L'année passée, la convention tripartite entre les communes de Bantzenheim, de Chalampé et de la SPL enfance et animation avait déjà été signée et le service assuré par des membres du personnel de la SPLEA pour un montant de 11 516,40 €.

Le coût pour l'année scolaire 2025/2026 est de 12 035,52 €. La mise à disposition fera l'objet d'une facture par la SPLEA à chaque commune et pour parité des dépenses engagées afin de réaliser l'encadrement des enfants durant le transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention.**

POINT 11
Vente du dernier terrain – Lotissement des Églantines

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le dernier terrain situé 2 rue des Églantines, du lotissement communal dénommé «RUE DE BALE », a été vendu à M. Joany DEMETER au tarif de 82 200 € TTC.

Le Livre Foncier de Mulhouse demande à la commune de formaliser cette vente par une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la vente de la parcelle cadastrée section 2 n° 200/58, située dans le lotissement communal au 2 rue des Églantines, à M. Joany DEMETER, au prix de 82 200 € TTC.**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.**

POINT 12
**Avenant à la convention cadre d’instruction des autorisations
et actes relatifs à l’occupation du sol**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle que la commune de Bantzenheim avait décidé, par délibération en date du 7 novembre 2018, de confier la mission d’instruction des permis de construire à la Ville de Mulhouse.

La commune souhaite désormais élargir cette délégation aux autorisations suivantes : permis d’aménager, déclarations préalables, certificats d’urbanisme et permis de démolir.

Le présent avenant a pour objet de fixer les modalités administratives, techniques, juridiques et financières de la mise en place de l’instruction de ces autorisations par la Ville de Mulhouse au profit de la Commune de Bantzenheim. Cette prestation concerne l’accomplissement des actes d’instruction relatifs aux autorisations d’occupation et d’utilisation du sol (AOUS), dans le cadre d’une instruction dématérialisée.

Principales dispositions de l’avenant :

- La convention s’applique à toutes les demandes et déclarations déposées à compter du 1^{er} janvier 2026, y compris :
 - permis de construire y compris les permis de construire modificatifs et ceux concernant un ERP
 - permis d’aménager,
 - déclarations préalables,
 - permis de démolir,
 - certificats d’urbanisme d’information,
 - certificats d’urbanisme opérationnel.
- La prestation de service est effectuée par la Ville de Mulhouse contre un montant forfaitaire annuel de 10 169 €, intégrant le coût du logiciel GNAU (forfait annuel de 91 €).
- En cas de dépassement de 55 dossiers EPC par an, un montant complémentaire de 201,56 € par dossier supplémentaire sera dû, payable au plus tard le 15 mars de l’année suivante.
- Le présent avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2026, et reconduit les modalités de la convention initiale de 2018.

Mme Edith ZANINETTI voudrait savoir qui répondra aux personnes venant en mairie demander s’il leur est possible de réaliser tel ou tel changement, tel que c’était le cas jusqu’à présent.

M. le Maire explique que M. Fabrice WINTZER s’en occupait jusqu’à présent, mais les demandes à ce sujet seront encore renseignées en mairie, les agents de la Ville de Mulhouse étant, quant à eux, chargés de l’instruction et du respect de la législation. En cas de recours, toutes les démarches, rigoureuses et chronophages, seront également suivies par le service instructeur.

Mme Laure CAYOL a proposé une nouvelle formation logicielle pour les agents de la mairie, afin d’éviter toute incohérence, car les dossiers sont amenés à être traités majoritairement de manière dématérialisée. Une prochaine réunion, avec les agents concernés et celui qui sera recruté, sera organisée sur place. Mme Virginie GRANDPIERRE sera, à ce moment-là, déchargée de la partie urbanisme, mais il restera deux personnes à même de gérer ce service. Pour les dossiers qui sont beaucoup plus techniques, où les surfaces sont plus grandes ou qui sont suivis par un architecte, Mme Laure CAYOL reste disponible sur rendez-vous pour renseigner ou régulariser toutes les démarches administratives.

Mme Edith ZANINETTI dit qu'il ne faut pas tout mélanger. On parle là de permis de construire qui sont déjà instruits par Mulhouse. Sa question portait sur les gens qui viennent en mairie et souhaitent des renseignements sur ce qu'il leur serait possible d'entreprendre. De temps à autre, il arrive que des éléments techniques plus complexes se posent par rapport au PLU et à son évolution en PLUi. Elle souhaite donc savoir qui viendra apporter les réponses à ces déclarations préalables. Elle pense que des dossiers très formalisés auront une répercussion régressive pour les habitants, les solutions ne seront peut-être pas trouvées aussi facilement qu'actuellement.

M. le Maire donne pour exemple l'appel téléphonique d'un habitant dont le cas particulier et le dossier très technique a été réglé en trois jours par Mme CAYOL, qui est d'une grande disponibilité et d'une grande réactivité. Au maximum, les habitants auront une réponse dans les huit jours, formalisée par écrit par le service instructeur.

Mme Linda MANA souhaite savoir par qui était faite l'instruction relative aux autorisations d'occupation et d'utilisation du sol jusqu'à présent ?

M. le Maire répond que Mme Edith ZANINETTI et M. Fabrice WINTZER en étaient chargés, avec signature du maire.

Mme Linda MANA se demande si, avec cette délégation, la mairie pourra encore donner son avis ?

M. le Maire précise que le suivi de la mairie se situera plus précisément au niveau de la réglementation. Un tableau de suivi hebdomadaire pourra être consulté par les élus. Le point essentiel de l'instruction de ces dossiers se place au niveau de la législation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Edith ZANINETTI avec procuration de Jean-Luc LINDECKER) :

- **approuve le présent avenant à la convention avec la Ville de Mulhouse ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.**

POINT 13
Prestations de vérification et de maintenance préventive des appareils de lutte contre l'incendie : constitution d'un groupement de commandes

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que conformément à l'article L.5211-4-4 du code général des collectivités territoriales, m2A est compétente depuis mai 2024, pour « mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement ».

A ce titre, il est proposé aux communes intéressées de constituer un groupement de commande relatif à « la Vérification des appareils de lutte contre l'incendie », quand bien même ces prestations ne relèvent pas d'une compétence de m2A.

Dans le cadre de son pouvoir de police général et plus particulièrement du maintien de la sécurité publique, le maire de chaque commune a la charge d'assurer la gestion des infrastructures communales de distribution d'eau servant aux opérations de lutte contre les incendies et notamment des appareils de lutte contre l'incendie comprenant les poteaux, bouches et bornes incendie.

Règlementairement, la commune doit obligatoirement prendre en charge un contrôle des appareils de lutte tous les 3 ans.

Afin de permettre des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des contrats pour les prestations de vérification, de maintenance préventive et de référencement des poteaux incendie, il a été proposé à l'ensemble des communes de m2A de rejoindre un groupement de commande afin de réaliser une procédure commune de mise en concurrence.

33 communes du territoire m2A ont répondu à la demande et seront membres du groupement : Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn le Bas, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim

A noter que la commune de Wittelsheim est en contrat avec l'entreprise SUEZ jusqu'au 31 octobre 2028 pour les prestations objet du présent groupement de commande. Elle prend part au groupement, mais ne bénéficiera de ce dernier qu'à partir du 1^{er} novembre 2028.

Au vu des montants prévisionnels estimés des besoins pour l'ensemble des collectivités, un accord-cadre à bons de commande passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sera nécessaire.

Les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de passation des marchés sont définies, conformément aux articles L. 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que la Régie de l'Eau m2A assure la fonction de coordonnateur du groupement, chargée de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, et de signer et notifier les accords-cadres.

Les bons de commandes seront conclus et exécutés par chacun des membres du groupement avec le ou les titulaires retenus par le groupement. Au vu de la taille du marché, un allotissement géographique est proposé.

L'accord-cadre à bons de commandes sera exécuté pour une durée de 2 ans reconductible une fois 2 ans, dans le cadre d'un montant minimum de 282 000 € HT et d'un montant maximum de 862 500 € HT.

Mme Linda MANA souhaiterait qu'on lui explique à quoi correspond la fourchette de prix.

M. le Maire dit que la fourchette va correspondre au montant lié au contrôle, tous les trois ans, du nombre de poteaux d'incendie qui peut évoluer.

M. Thierry SALTZMANN ajoute que la fourchette haute est calculée sur la durée du marché. Le minimum pour Bantzenheim est de 4 500 €, le marché est de 3 ans, on multiplie par 3 pour obtenir la fourchette haute.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve ces propositions ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.**

POINT 14
Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

M. Jean-Marc PILOT, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 30 janvier 2024, le Conseil municipal avait fixé les horaires scolaires sur une durée de 4 jours :

- Matin : 8h00 à 11h30
- Après-midi : 13h30 à 16h00

Après vérification, il est constaté que la validation de ces horaires court pour une durée de trois ans. Il n'y a donc pas lieu de prendre une nouvelle délibération.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

POINT 15
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe sur les :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Notaires BAUER et MENDEL

Propriété rue des Bleuets, section 4 parcelle 312/11, d'une superficie de 6a et 02ca

Notaires DAULL et EBLIN – droits sociaux

Propriété 97 rue de Bâle, section 26 parcelle 343/82

Notaires FRITSCH

Propriété 2 rue des Coquelicots, section 5 parcelle 380/72, d'une superficie de 4a et 20ca

Notaires PIN et JOURDAIN

Propriété 1 rue de Strasbourg, section 2 parcelle 125/008, d'une superficie de 5a et 78ca

Propriété 1 rue des Molènes, section 2 parcelle 135/004, d'une superficie de 0a et 01ca

Propriété 1 rue de Strasbourg, section 2 parcelle 142/008, d'une superficie de 0a et 13ca

Propriété Village, section 2 parcelle 144/022, d'une superficie de 0a et 05ca

Propriété 1 rue des Molènes, 3 rue de Strasbourg, Village, section 2 parcelle 195/004, d'une superficie de 7a et 27ca

Propriété 1 rue de Strasbourg, 3 rue de Strasbourg, Village, section 2 parcelle 196/022, d'une superficie de 0a et 79ca

Propriété 1 rue de Strasbourg, 3 rue de Strasbourg, Village, section 2 parcelle 197/022, d'une superficie de 0a et 10ca

Notaires PIN et JOURDAIN

Propriété 2 rue des Sapins, section 35 parcelle 335/144, d'une superficie de 7a et 94ca

Propriété 2 rue des Sapins, section 35 parcelle 344/143, d'une superficie de 6a et 62ca

Propriété 2 rue des Sapins, section 35 parcelle 345/143, d'une superficie de 1a et 91ca

Notaires BENNER et PHILIPPE

Propriété 64 rue de Bâle, section 34 parcelle 289/99, d'une superficie de 1a et 84ca

Propriété 64 rue de Bâle, section 34 parcelle 291/99, d'une superficie de 6a et 43ca

Notaires BENNER et PHILIPPE

Propriété 5 rue des Muguets, section 6 parcelle 397/48, d'une superficie de 5a et 30ca

Notaires FRITSCH

Propriété 26 rue du Nouveau Quartier, section 24 parcelle 368/119, d'une superficie de 7a et 45ca

Notaires HASSLER et CHOLLEY

Propriété située Ratschlaegle, section 33 parcelle 214/106, d'une superficie de 55a et 09ca

Notaires TRESCH et WALTROWSKI

Propriété 28 et 28a rue de l'Eglise, section 4 parcelle 249/16, d'une superficie de 4a et 78ca

Propriété 28 et 28a rue de l'Eglise, section 4 parcelle 250/23, d'une superficie de 0a et 86ca

Propriété 28 et 28a rue de l'Eglise, section 4 parcelle 251/22, d'une superficie de 7a et 99ca

Notaires TRESCH et WALTROWSKI

Propriété 2 rue de la Forêt Noire, section 24 parcelle 208/13, d'une superficie de 6a et 73ca

Notaire CHEVROLET

Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 452/30, d'une superficie de 5a et 50ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 453/30, d'une superficie de 5a et 52ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 454/30, d'une superficie de 5a et 54ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 455/30, d'une superficie de 5a et 57ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 456/30, d'une superficie de 5a et 59ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 459/30, d'une superficie de 6a et 08ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 460/30, d'une superficie de 4a et 70ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 462/30, d'une superficie de 4a et 41ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 463/30, d'une superficie de 4a et 15ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 469/30, d'une superficie de 3a et 42ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 471/30, d'une superficie de 2a et 94ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 473/30, d'une superficie de 3a et 68ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 474/30, d'une superficie de 2a et 47ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 475/30, d'une superficie de 2a et 45ca
Propriété rue de Rumersheim, section 5 parcelle 477/30, d'une superficie de 3a et 97ca

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT 16
Informations communiquées par les Adjoint

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **CA SPLEA**

La préparation du budget a annoncé un déficit, sachant qu'il y a encore de la réserve mais certains aspects seront rediscutés l'année prochaine.

- **Médiathèque**

L'inauguration a eu lieu en présence du sous-préfet et du sénateur. Le retour global sur cette nouvelle médiathèque a été intégralement positif, ce qui est plutôt rare. Un envoi par mail a observé que la mise en place d'ouvertures supplémentaires produit un effet positif. L'avenir nous dira si un regain d'adhésions en découlera.

- **Marché de la Saint Nicolas**

Ce marché a été une belle réussite car malgré les nombreuses averses, une belle fréquentation était au rendez-vous. Après avoir fait le tour de toutes les associations et de tous les commerçants, ceux-ci se sont déclarés satisfaits du bilan.

- **Conseil Municipal des enfants**

La collecte de jouets réalisée par le conseil des enfants a porté sur une centaine de jeux et de jouets destinés au Secours Populaire, qui a été agréablement surpris par le nombre de dons. Ils ont été récupérés rapidement afin d'être redistribués aux enfants défavorisés. Un mail de félicitations a été adressé à chaque enfant, car ils s'étaient engagés à tenir le stand pendant une heure à tour de rôle et contribuer ainsi à cet effort de collecte.

Lors du dernier conseil municipal des enfants, les points discutés concernaient cette collecte de jouets ainsi qu'une dizaine d'autres propositions, parmi lesquelles a émergé l'intérêt de trouver un nom pour leur école, les élèves étant un peu frustrés que les écoles aux alentours en possèdent un, mais pas la leur.

L'équipe pédagogique étant plus à même d'étudier cette requête, il a été proposé aux enfants, pour un travail en commun, de contacter la directrice, qui a réuni l'équipe pédagogique et proposé des thèmes possibles pour des noms d'école, comme des grands noms de scientifiques, de pédagogues, sur des valeurs historiques ou communales (personnages illustres venant de la commune), autour de la nature et de thèmes travaillés en classe. Cette recherche se fera en plusieurs étapes :

- 1) Présentation aux élèves de ce qui existe déjà, puis travail autour des thèmes de noms d'écoles ;
- 2) Propositions de noms par les élèves de l'école ;
- 3) Réduction de la liste, avec l'enseignante, à 10 noms par classe. Tous les élèves de l'école, y compris la grande section de maternelle, participent au vote final.

- **TEA**

Accueil de Territoire Energie Alsace pour le comité syndical avec les orientations budgétaires. Si on se projette sur quelques années et le gouvernement qui vise à faire des économies un peu partout, décale certains paiements, TEA aura également quelques petits problèmes de trésorerie qui seront compliqués même si le budget restera en équilibre.

Lors de cette discussion, quelqu'un a fait remarquer, à juste titre, qu'il n'était pas « bon » de donner, à ceux qui vont succéder, une prévision de budget déficitaire pour les années à venir. Ils vont donc se pencher sur deux scénarios, l'un pour limiter la partie déficitaire et l'autre pour lequel les communes vont se trouver contraintes de faire des choix budgétaires.

A Bantzenheim, nous bénéficions largement des actions faites par TEA, y compris pour la rue de Bâle, pour laquelle nous récupérerons une belle somme par rapport aux travaux réalisés.

Mme Edith ZANINETTI précise que la commune a investi dans du matériel pour le retour de livres à la médiathèque mais une affiche signale la fermeture durant les congés de Noël alors que cette période de temps libre se prêterait au retour des ouvrages et à de nouvelles lectures. Le plus surprenant a été la remarque d'un habitant qui reprenait le slogan élogieux d'une médiathèque présentée comme une énorme réussite, mais fermée lors des congés scolaires. Il est compréhensible que la médiathèque soit fermée les 24, 25 et 26, mais surprenant que cette fermeture perdure les 29 et 30 décembre.

M. Jean-Marc PILOT ignorait ces faits et réfléchira à une solution.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^e Adjointe au Maire

- **Travaux Rue de Bâle**

Le chantier est en attente. Les sens interdits seront enlevés. Un arrêté, avec une amplitude temporelle assez large, a été pris pour l'empiètement d'installations sur la voie publique. L'entreprise prend ses congés de Noël et reprendra en janvier en fonction de ses possibilités face aux intempéries.

Le marché des réseaux secs a été notifié à l'entreprise adjudicataire. Les travaux démarreront en 2026.

- **Travaux Ecole**

Une dernière réunion a lieu demain pour la mise au point des travaux à reprendre l'année prochaine.

- **Passages piétons**

Petite précision quant au reproche fait pour l'achat de poteaux au Salon des Maires. Il semblait inconcevable qu'il pouvait être refusé par la CEA, qui cherche un quelconque problème pour cette fourniture qui fonctionnait bien et était intéressante. Personnellement, elle espère qu'hormis cette erreur, les autres actions menées ont laissé un résultat positif.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **FET – AG du 15 novembre 2025**

Bilan des activités :

- Nouveau projet de création d'un escape game dans le village.
- La 10^e année d'existence de l'association a été saluée de par son dynamisme et des activités proposées.
- Petit problème de finances par rapport à l'activité « défilé ».
- Remerciements à la commune pour l'accompagnement sécuritaire lors de ce défilé.

- **Arboriculteurs – AG du 16 novembre 2025**

Leurs activités : les manifestations (Carpes frites, Fête des Rues), leur présence au marché de la Saint-Nicolas, leurs interventions dans les écoles, intéressantes du point de vue pédagogique apporté aux enfants. Une vingtaine de personnes était présentes lors de cette assemblée générale.

- **MJC – AG du 20 novembre 2025**

Une quarantaine de personnes présentes ou représentées. Regain d'intérêt pour cette association qui a fait le point sur les nombreuses activités, existantes et nouvelles, proposées. L'association comprend plus de 300 membres utilisateurs de ces animations. Cette association fait montre de renaissance après quelques années d'errements.

- **Commission information**

Le travail en cours permettra sans doute une distribution du bulletin municipal au mois de janvier. Une information à ce sujet sera communiquée en temps utile.

- **Club Basket**

Un travail est en cours et sera réalisé prochainement pour le remplacement du panneau d'affichage de la salle des sports, avec le buzzer, et tout ce qui est à reprendre et qui n'avait pas été pris en compte lors de sa réfection.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

- **Sécurisation Rues de la Verdure / des Muguets**

Le 12 novembre dernier a eu lieu une réunion publique avec les habitants de ces rues au sujet du plan de circulation, qui avait été mis en place pour test, avec également l'examen sur les retours suite à la distribution des questionnaires.

Plusieurs décisions ont été prises suite à cette réunion très constructive :

- La première partie de la rue de la Verdure, depuis la rue de Strasbourg jusqu'au premier croisement avec la rue des Muguets reste en sens unique. Après ce premier croisement, tout sera à nouveau à double sens ;
- Le stop, en place au premier croisement dans la rue de la Verdure avec la rue des Muguets, sera remplacé par un « Cédez le passage » ;
- Au 2^e croisement, rue de la Verdure, presque vers la rue de la Hardt, une priorité à droite (qui n'est nullement respectée) sera remplacée par un « Cédez le passage ». Les gens sortant de la rue des Muguets seront prioritaires, comme aujourd'hui, mais de manière réglementaire ;
- Les riverains ont demandé des chicanes dans cette 2^e partie de la rue de la Verdure, du côté du terrain de tennis ou de foot ;
- La visibilité par rapport aux arbustes sera revue par rapport au choix d'une élimination totale ou partielle ;
- Le cahier des charges a été transmis à M. Fabrice WINTZER et à priori la mise en place pourrait se faire aux mois de février/mars.

- **Fête des Aînés**

Elle a eu lieu dimanche avec de bons retours, même s'il restait quelques urgences à régler le matin même. La nouvelle disposition des tables a beaucoup plu, chacun (personnel de service et invités) y trouvant un confort dans ses déplacements. 212 personnes étaient présentes.

Remerciements à la commission et toutes les personnes ayant travaillé à la réussite de cette fête : agents communaux, secrétariat, services techniques, Mme Edith ZANINETTI, secondée par des passionnées en couture, pour la magnifique décoration particulièrement réussie du sapin, ainsi que la décoration des tables également réalisée par Mme Edith ZANINETTI pour le plus grand plaisir des seniors. Merci aux élus et à leurs conjoints pour leur aide ce dimanche et la distribution qui reste à faire pour les colis.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT 17
Divers

Anniversaires et nocés d'or - Novembre

Mme MANGOLD Gabrielle, 85 ans
Mme NEUSCHWANGER Marie Jeanne, 80 ans
M. SICKINGER Tilo, 85 ans

Mme et M. BULLAIN René, 50 ans de mariage

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

Le Maire informe :

- **SIAEP**

M. Pierre REMY rappelle qu'une réunion a eu lieu le 10 décembre. Suite aux démissions de M. Jean-Marc PILOT et Mme Céline MIEHE, il y a eu les nominations de M. Daniel GODINAT et de Mme Maryvonne BUCHERT (m2A). Cette dernière n'a pu être présente à cette réunion. M. Daniel GODINAT avait reçu un courrier de m2A, dont le contenu devait être dévoilé en début de séance et dont M. Pierre REMY refait la lecture : « *Monsieur THUET, dans le contexte ..*



Loïc RICHARD

Vice-Président m2A

Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau
potable de BANTZENHEIM-RUMERSHEIM
11, rue du Général-de-Gaulle
68490 BANTZENHEIM

Affaire suivie par : Florence FUCHS-JESSLEN
Pôle Transition écologique et énergétique et Ressources environnementale
☎ 06 20 38 89 20
✉ Florence.Fuchs-jesslen@m2a.fr

Le 10 décembre 2025

Objet : Situation du SIAEP Bantzenheim-Rumersheim-le-Haut

Monsieur THUET,

Dans le contexte du conseil syndical de ce mercredi 10 décembre, je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude quant à la situation du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de BANTZENHEIM-RUMERSHEIM.

En effet, à l'occasion du conseil syndical que vous avez tenu en novembre dernier, quatre offres de service ont été présentées afin d'opérer la gestion des ouvrages du SIAEP. Aucune offre n'a été désignée, dans la mesure où le vote n'a fait apparaître aucune majorité.

A la suite de cette situation de blocage, deux délégués de votre syndicat ont démissionné. Puis, deux nouveaux délégués m2A, Daniel GODINAT et Maryvonne BUCHERT ont été nommés au Conseil d'Agglomération du lundi 8 décembre.

Alors que le SIAEP ne dispose actuellement d'aucun agent pour opérer ses ouvrages et qu'un incident grave s'est produit récemment sur l'un de vos sites de production d'eau, je prends connaissance de l'ordre du jour du conseil syndical de ce mercredi 10 décembre avec inquiétude.

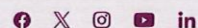
D'abord, la convocation partagée avec les délégués du SIAEP ne tient pas compte de la nécessité de remettre en délibération les offres que vous avez reçu des candidats. Dès lors, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir ajouter ce point à l'ordre du jour.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'offre de service de Monsieur Laurent NEBEL devait être reçue par les délégués du SIAEP, je tiens à vous faire part d'un certain nombre de points de vigilance :

- Tous les membres du conseil syndical n'ont pas pu prendre connaissance d'une fiche de poste et n'ont pas pu s'assurer des compétences professionnelles de l'intéressé ;
- Cette procédure de recrutement apparaît manifestement irrégulière, dans la mesure où elle n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune publication et d'aucune mise en concurrence ;

Mulhouse Alsace Agglomération
Maison du Territoire
9 Avenue Konrad Adenauer - BP 30100
68393 Sausheim Cedex
Tel. : 03 89 33 79 79

m2A.fr



- Ce recrutement nous apparaîtrait comme constitutif d'une négligence, dans la mesure où l'offre de service de Monsieur Laurent NEBEL apparaît particulièrement moins solide que les autres candidatures reçues par le syndicat.

Dès lors, si le conseil syndical du mercredi 10 décembre devait se prononcer en faveur de ce recrutement, je me verrais dans l'obligation de partager ces irrégularités, ainsi que le risque constitué, à l'autorité préfectorale.

En effet, en votre qualité de Président, le risque que vous feriez alors porter à la qualité du service rendu et à la santé des usagers serait alors, à notre avis, caractérisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur THUET, l'expression de mes salutations distinguées,

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Vice-Président

Loïc RICHARD



Certains éléments de ce courrier donnent lieu à quelques observations :

- o *La demande faite pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « la remise en délibération des offres reçues des candidats (mais le président n'en a pas tenu compte)*.
- o *Tous les membres du conseil syndical n'ont pas pu prendre connaissance d'une fiche de poste et n'ont pu s'assurer des compétences professionnelles de l'intéressé (à juste titre puisque la fiche de poste n'a été créée que lors de cette réunion)*.

Après lecture de ce courrier, la réunion s'est ouverte et le président a annoncé d'emblée qu'il n'y aurait pas de vote. A l'ordre du jour figuraient :

- **La remise en état du chemin d'accès** à la station de pompage (nécessaire car dans un état catastrophique).
- **Un petit point sur l'intrusion** qui a eu lieu sur le site de la station de pompage. Un ancien transformateur, qui aurait dû être retiré après la mise en sous-terrain des lignes électriques, est resté en place et a été délesté de toutes les parties en cuivre. Comme il s'agissait d'un transformateur à huile, tout le contenu s'est répandu sur le sol qui venait d'être creusé pour la pose des gaines. Rendu particulièrement perméable par ces travaux, l'endroit a donc été pollué. Il a été fait appel en urgence à une entreprise spécialisée pour le nettoyage du site. Aucune information à ce sujet n'a été diffusée.

M. Pierre REMY a perdu son calme face à cette situation et exprimé son désaccord face à des réunions stériles qui ne mènent à rien. Le président a fini par annoncer qu'il reste toujours les trois propositions initiées par M. Jean-Marc PILOT : Colmarienne des Eaux, Veolia et la Régie de l'Eau de m2A. Il a rappelé que les deux communes étaient attachées à ce que l'eau soit suivie au niveau local et continue à insister sur l'offre de M. Laurent NEBEL, qui aurait créé une micro-entreprise pour pouvoir postuler.

Or, il n'a fait aucune proposition chiffrée. Il a été demandé que la fiche de poste transmise pour l'établissement des devis soit également donnée à M. Laurent NEBEL pour qu'il fasse une offre sur les mêmes bases.

M. Pierre REMY a fait remarquer que nul ne dispose d'aucune connaissance sur les habilitations, autorisations ou assurances dont disposerait cette personne.

Apparemment, le président cherche à faire durer le dossier jusqu'après les élections. Ce qu'il souhaiterait surtout, c'est prendre un intermédiaire à l'essai pendant une certaine période. Il est et reste dans l'immobilisme.

Il a été prévenu que des travaux de sécurisation étaient à mettre en œuvre et des travaux d'entretien à faire sur les châteaux d'eau. Mais il ne se passe rien, les discours restant de toute évidence les mêmes.

Il devrait encore y avoir une dernière réunion cette année.

Lors d'un entretien téléphonique, M. Pierre REMY a fait état de ce qui s'est passé et des problèmes qui se sont posés à M. VAZ en lui demandant également de prendre contact avec M. Daniel GODINAT qui avait proposé qu'on signe un contrat pour un an pour être protégés et que la sécurité de l'eau soit assurée. Le problème se situe dans le manque de statuts de ce syndicat avec 4 membres de chaque côté qui empêchent toute décision d'être prise si aucun ne cède.

M. Jean-Marc PILOT ajoute que le président du syndicat avait expliqué que les intérêts de Rumersheim étaient de garder une gestion interne mais n'étaient plus les mêmes que ceux de Bantzenheim qui penche vers la m2A. Il a même parlé de « mener à la ruine » le syndicat étant donné les objectifs divergents des deux villages. Il est regrettable d'avoir à se poser la question sur les moyens de fonctionnement actuels. Officiellement, il n'y a plus de fontainier.

M. Pierre REMY signale avoir vu M. Pascal KOHLMANN ce matin qui lui a confié qu'il allait s'arrêter, cette situation le mettant très mal à l'aise. Le Maire de Rumersheim, présent à cette entrevue, et loin d'être en désaccord avec le président, comme présumé, le soutient totalement dans ses choix (technique et embauche locale).

Bantzenheim a, initialement, défendu les mêmes choix mais le remplacement du fontainier devait être prévu suffisamment tôt pour une mise en place de tuilage. Tout stagne depuis deux ans. Ces problèmes ont donc été remontés à M. VAZ (Cabinet m2A) et en cas d'obtention de documents, ils lui seront transmis.

M. le Maire annonce que des analyses d'eau ont été réceptionnées. Elles sont plus nombreuses actuellement suite à la pollution du site.

M. Frédéric BRENDER demande si un vice-président est prévu ?

M. Pierre REMY dit que non, sachant que les élections devraient être proposées par le président qui n'en fera rien.

M. Frédéric BRENDER pense que le président aurait dû être sollicité sur ce point pour voir sa réaction.

M. Jean-Marc PILOT explique que même si le président accepte de nommer un vice-président, ce dernier aura le même rôle que celui que M. PILOT assumait lui-même jusqu'à sa démission, c'est-à-dire, qu'il pourra s'agiter dans tous les sens, rien ne bougera. C'est le côté dramatique de cette situation parce qu'être élu doit aller dans le sens d'un travail pour l'intérêt général.

M. Dominique RUEFF donne son ressenti en exprimant que cette personne ne veut pas prendre de décision, ne veut pas avancer sur quoi que ce soit, est restée sur cette fameuse idée d'un fontainier du village, mais il lui a été exprimé que ce n'est pas une personne qu'il faudrait mais au moins deux.

M. Frédéric BRENDER précise, qu'au titre de son expérience dans la présidence de ce syndicat, il avait essayé de faire bouger les choses sans y parvenir réellement ; le syndicat a donc été pendant des années quelque peu « borderline » sur certains sujets. C'est pour cette raison que les propositions d'entreprises recherchées par M. Jean-Marc PILOT permettraient de recadrer ce qui aujourd'hui n'est plus forcément aux normes. Le bon fonctionnement jusqu'alors était dû à la bonne volonté de M. Pascal KOHLMANN de s'occuper de toute la technique, mais en dehors de sa présence des questions se posent sur la continuité. Il y a lieu de soutenir nos représentants pour recadrer certains côtés et les rendre plus professionnels dans la durée.

M. Pierre REMY affirme qu'après les prochaines élections, il y a lieu de mettre prioritairement des statuts en place.

M. le Maire, qui a été informé de la pollution du site tardivement, s'étonne, après s'être rendu sur place, que le monticule de terre polluée n'ait pas été évacué. Le maire de Rumersheim sous-estime totalement la gravité de la situation.

M. Jean-Marc PILOT conseille la réalisation, comme déjà proposé, d'une chambre de connexion avec Chalampé. Les vannes pourront être coupées à Rumersheim en cas de problème et ouvertes du côté de Chalampé.

M. le Maire précise que la Régie de l'Eau travaille sur le sujet mais d'autres villages, ne possédant aucun bouclage, sont prioritaires.

Mme Linda MANA est consternée par le comportement irresponsable et l'immobilisme de ce président face aux risques potentiels liés à la qualité de l'eau distribuée. Elle ne comprend pas qu'aucune instance ne puisse intervenir.

M. Pierre REMY indique que le président laisse entendre qu'il s'occupe de tout.

M. le Maire répond que les instances concernées sont l'ARS et la Préfecture. L'ARS réagit en analysant régulièrement la qualité de l'eau. Nommé par le maire de Rumersheim, ce président, figé dans un statisme qui échappe à tout entendement, paraît intouchable. Mais la lettre de la m2A lui a notifié qu'elle fera remonter tout désordre à la Préfecture s'il n'entreprend pas les actions nécessaires au bon fonctionnement du syndicat.

M. Bernard RAILLARD a reçu une demande du musée des Sapeurs-Pompiers d'Alsace pour la restitution d'une moto qui se trouve au musée de Bantzenheim. Il s'agit d'une Peugeot, immatriculée 35-96-8 qui devrait être rendue au musée de Vieux-Ferrette.

Par ailleurs, des personnes ont fait part à M. Bernard RAILLARD que la commune a payé les boissons du bar éphémère et que l'Amicale aurait récupéré les bénéfices. Il souhaiterait des explications à ce sujet.

M. le Maire avait prévenu l'Amicale que la mairie n'engagerait aucune dépense pour le bar éphémère. Selon lui, l'Amicale aurait tout pris en charge, y compris les spectacles, mais une vérification sera faite à ce sujet. Il serait également bon de savoir qui a prétendu cela, car si ces propos sont infondés, ils sont diffamatoires.

M. Pierre REMY a eu plein d'échos favorables sur la fête des aînés, les personnes étaient très satisfaites de l'organisation, des cadeaux, du repas, tout a été trouvé parfait.

Mme Anne DABRY

- souhaite aborder la réfection des immeubles sis 12 et 14 rue de l'Eglise, la peinture extérieure s'effrite et les périodes de froid font remonter les problèmes liés à une isolation insuffisante.
- signale qu'à l'entrée des villages, il y a toujours des panneaux « participation citoyenne – en liaison immédiate avec la gendarmerie ». A l'époque, il y avait des référents et un plan. Cela existe-t-il toujours ? Il serait intéressant de pouvoir communiquer à nouveau sur ce dispositif.

Mme Martine LUTHRINGER répond que des nouveaux plans sont attendus car les nouveaux lotissements n'apparaissent pas encore sur les derniers. Les retours de la gendarmerie ne sont pas systématiques non plus, mais des référents font des signalements.

M. le Maire assure que le dispositif existe toujours. Les signalements lui sont adressés directement. Récemment une Ford Fiesta grise a été signalée, dont la plaque d'immatriculation a pu être capturée, avec à son bord une personne qui essayait d'ouvrir toutes les voitures en stationnement. Mais comme le signalait Mme Martine LUTHRINGER, très peu d'informations nous arrivent de la part de la gendarmerie. Lors du dernier congrès des maires, la Gendarmerie, qui dépend du Ministère de la Défense, a signé une convention stipulant que les informations devaient être remontées systématiquement afin que les élus en soient informés.

Mme Anne DABRY aborde un autre point sur la ludothèque et l'éventualité de pouvoir la déménager dans d'autres locaux.

M. Jean-Marc PILOT confirme que le sujet avait déjà été abordé, mais rien n'avait été défini et il faudra d'abord reprendre cette discussion entre élus, après les élections.

Mme Anne DABRY déclare, en lien avec les travaux rue de Bâle, que Mme Nathalie WACK lui a parlé d'un chemin qui passe derrière chez elle, et qu'elle espérait pouvoir utiliser, mais qui se trouve en très mauvais état suite au passage d'engins qui ne seraient pas forcément du type agricole. Quelles seraient les conditions pour une remise en état de ce chemin, privé ou communal ?

Mme Edith ZANINETTI explique qu'on lui a signalé que des gens passent par ce chemin enherbé.

M. le Maire pense que ce chemin dépend de l'Association Foncière et reviendra sur ce point après recherches.

Mme Erika HELM-KUPPEK évoque la licence IV achetée par l'EHPAD de Kunheim, qui a également ouvert un bar pour créer du lien social entre résidents et habitants. Il est ouvert deux fois par mois, accueille les gens du village qui viennent passer un moment convivial avec les résidents. Elle pense que Bantzenheim pourrait s'en inspirer.

Mme Linda MANA demande à M. le Maire s'il a bien réceptionné un mail de M. Daniel WEISS, président de l'association « Bouchons et Compagnie ». Cela fait quelques années, avec la filière « Accompagnement, soins et services à la Personne » du lycée où elle travaille, qu'une classe de seconde mène, tous les ans, un projet d'association. Une mise en place est faite au sein de l'établissement pour une collecte de bouchons en plastique. Un entretien avec M. WEISS a montré qu'il y avait beaucoup de partenaires, autres que des écoles, mais aussi des municipalités, des entreprises qui donnent des subventions. Il souhaiterait faire une présentation de son association, qui a pour vocation d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés du Pôle Mère Enfant.

Mme Edith ZANINETTI précise que M. Jean-Luc LINDECKER avait déjà fait cette proposition pour la mise en place d'un container en mairie, mais l'idée avait été abandonnée.

M. le Maire prendra contact avec M. WEISS.

M. Dominique RUEFF revient sur les « voisins vigilants ». Avec l'application de la gendarmerie, la réception d'une alerte a donné lieu à une information, il y a deux semaines, sur des cambriolages se

multipliant près de notre village. Il faut penser à activer cette application qui se nomme « MA SECURITE » plus performante que « PANNEAU POCKET ».

M. Frédéric BRENDER demande aux élus s'ils ont pensé à télécharger l'application CITY ALL ? C'est une manière de réceptionner, en mode alerte, les informations diffusées par Mme Anaïs ATTILI. Et celle précédemment citée par M. Dominique RUEFF, en fait partie. Il a personnellement réceptionné les informations sur les cambriolages, sur CITY ALL qui est une application directement reliée à notre panneau d'information.

M. Bernard RAILLARD revient une nouvelle fois sur le problème de la camionnette qui se gare le long de la route.

M. le Maire fera le signalement aux Brigades Vertes pour qu'elles interviennent et précise que tout un chacun peut les appeler.

M. Frédéric BRENDER signale que c'est la première qu'il s'est énervé parce qu'il a eu l'impression d'avoir été mis au ban de certaines discussions et décisions. Il s'en excuse auprès de ceux qui se sont sentis interpellés.

Une réunion très intéressante au niveau explicatif a eu lieu sur le miscanthus. En termes d'investissement et de gestion, cela n'est pas anodin, mais ce sujet mérite une nouvelle réflexion dans les prochains temps.

Mme Edith ZANINETTI a été relancée par les Molènes pour savoir si le maire a fait une réponse au monsieur dont les réclamations portent sur des places de stationnement. M. LECOMPTE attaque les Molènes par rapport aux stationnements devant chez lui, alors que ce sont des places publiques.

Le Maire clôt la séance à 22h45.